



Commune d'Oron

Commission d'étude concernant le préavis 23/2013 :

Règlement communal sur la gestion des déchets

La commission, composée d'Anne-Cécile Uldry, Laurence Bellon, Georges Locher, Jean-Luc Kissling et Abel Demiéville, président rapporteur, s'est réunie le 28 octobre 2013 à la maison de commune à Palézieux-Village. Monsieur Gérald Wist, municipal, était présent pour répondre à nos questions et nous l'en remercions.

Rappelons dans un premier temps que notre commune est tenue d'appliquer dès 2014 une politique de « pollueur payeur » et ceci conformément au droit fédéral (art 32 et 32a de la loi sur la protection de l'environnement). Ces articles prévoient que c'est au détenteur des déchets qu'il appartient d'en assumer le coût de leur élimination, et ce par l'intermédiaire de taxes.

Le règlement qui nous est proposé prévoit deux types de taxes : une taxe au poids pour les déchets urbains et une taxe forfaitaire pour les déchets déposés en déchetterie.

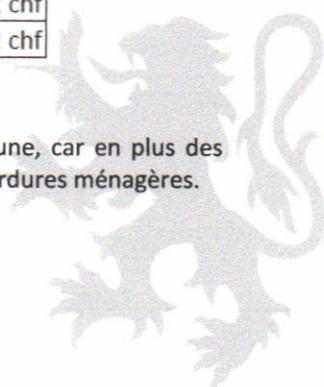
Pour les ordures ménagères, l'alternative à la taxe au poids qui est prévue serait la taxe au sac que l'on pourrait aussi appeler taxe au volume. La commission estime que la taxe au poids est la meilleure solution, car elle va dans la même logique que la manière dont les ordures sont éliminées en aval puisque la commune paye l'élimination des ordures au poids. Cette solution nous permet d'éliminer nos déchets en temps voulu, sans devoir attendre que son sac soit forcément plein. Nous trouvons aussi que le système de prépaiement qui serait installé sur les futurs moloks est approprié et présenterait des avantages pour la gestion des déchets. Nous rendons tout de même la municipalité attentive au fait que l'utilisation d'une carte à prépaiement peut s'avérer compliquée pour une partie des citoyens. (Personnes âgées, personnes à mobilité réduite). Des soutiens ponctuels pourraient être sollicités. Si tel est le cas, la commission souhaite que l'administration communale y donne suite favorablement.

Au niveau des coûts pour les usagers, les taxes au sac et au poids sont comparables. Renseignements pris dans plusieurs communes, un sac de 35 litres pèse entre 3.5 et 4 kg.

Comparatif des coûts pour les usagers:

| Volume de déchets | Kg de déchets | Taxe au poids (0.50 chf + TVA)/kg | Taxe au sac 2 chf/ sac 35l (TVA incl) |
|-------------------|---------------|--------------------------------------|--|
| Sac de 35 l | 3.5 kg | 1.89 CHF | 2 chf |
| Sac de 35 l | 3.75 kg | 2.02 CHF | 2 chf |
| Sac de 35 l | 4 kg | 2.16 CHF | 2 chf |

La commission est convaincue que la taxe au poids est une bonne solution pour notre commune, car en plus des avantages précédemment cités, elle nous permet de rester indépendants dans la gestion de nos ordures ménagères.





Commune d'Oron

Pour les déchets déposés en déchetterie, ce règlement propose une taxe forfaitaire différenciée par type d'usagers que sont les ménages et les entreprises. De plus, une classification en deux types d'entreprises est prévue. La municipalité démontre qu'elle a pris en compte toutes les demandes que la même commission avait formulées dans son rapport sur le préavis 10/2013 et nous l'en remercions.

Cette proposition a le mérite d'une mise en application simple : Elle va encourager les usagers à trier un maximum leurs déchets puisqu'ils seront taxés au poids avec leurs ordures ménagères. Dans la directive communale sur la gestion des déchets, au point 2.2, la commune se donne la marge de manœuvre nécessaire pour combattre les éventuels abus des ménages ou des entreprises.

Pour la commission, cette proposition de taxe va dans le bon sens et permet un compromis équilibré et acceptable. Nous rappelons que le conseil vote sur le règlement, mais que la directive communale sur la gestion des déchets est de compétence de l'exécutif de la commune.

La commission aimerait encore une fois rappeler que les déchetteries d'Oron et de Palézieux ne donnent pas entière satisfaction à la population. Malgré un personnel communal très sympathique et serviable, il y a souvent des embouteillages. Les horaires d'ouverture méritent d'être étendus et ceci avant tous projets d'agrandissement des déchetteries.

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, recommande au conseil communal d'accepter le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets tel que présenté.

Palézieux, le 31 octobre 2013, les membres de la commission :

Anne-Cécile Uldry

Laurence Bellon

Georges Locher

Jean-Luc Kissling

Abel Demiéville, (Président rapporteur)

Transmis à la Municipalité le 4.11.2013

